

Kigali, le 19 juin 1984

ATA  
Date entre: 25-06-84  
No Classé: 128271

Monsieur le Directeur Général  
des Affaires Sociales et Coordonnateur  
de l'Opération - Réfugiés  
Ministère de la Santé Publique  
et des Affaires Sociales  
KIGALI.

Objet: Réponse à la demande  
d'explication.

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre lettre n° 14/2399/1.1.01/84 du  
15 juin 1984 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous relater  
les faits suivants:

L'incident survenu au Camp des réfugiés de  
Kibondo en date du 29/5/1984 faisait suite à une mésentente régnant entre le  
Chef de sous-camp (2 blocs 37 et 38) Mwimuka et son prédécesseur NZAMURAMBAHO  
qui avait été destitué suite à la consommation du kanyanga, ainsi qu'entre la  
famille Kerure qui lui en voulaient pour avoir dénoncé un faux réfugié dénommé  
Muzaniro. Ce dernier est fils du nommé Hassan Mende résidant à Nbarara.  
C'est un bandit juré et reconnu en Uganda. C'est lors du démantèlement de la  
bande qui volait les vaches à mains armées que ce Muzaniro est venu se cacher  
dans le bloc 38, chez Abdallahman Kerure. Ce faux réfugié une fois dénoncé par  
le sous-camp Mwimuka, fut l'objet d'investigations de la part du service de  
renseignements, lesquelles investigations ont conclu à son indésirabilité dans  
le camp. C'est depuis lors que la haine et la mésentente déclarées ont pris  
naissance entre le nommé Mwimuka et les responsables du camp de Kibondo.

1°. Le fait d'avoir dénoncé un intrus dangereux dans le camp des réfugiés ne devait  
pas valoir au sous-camp Mwimuka (dans les blocs 37 et 38) le refus d'obéissance  
de la part de ses sujets. C'était le consigne lui donné dans l'administration  
du camp.

Devant cette situation, j'ai tenu immédiatement deux réunions regroupant les  
chefs réfugiés et les responsables rwandais. Vous avez eu, Monsieur le  
Directeur Général, le compte-rendu de ces réunions par l'intermédiaire de  
Monsieur Joseph Twagirumukiza, superviseur de l'opération.

Toutes les deux réunions ont conclu de ne pas déplacer le sous-camp Mwimuka,  
étant donné qu'il n'avait que son devoir de dénoncer des intrus.

On décida plutôt de faire une permutation de deux familles Nzamurambaho et  
Kerure respectivement dans les blocs 74 et 106. Ces deux familles ne faisaient  
que semer le désordre dans les blocs 37 et 38.

Alors, Mardi le 29/5/1984, quand les concernés ont été invités à permuer,  
ils ont répondu par un refus catégorique et même frappé les messagers.

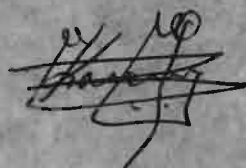
.../...

2°. Quant à avoir fait appel aux militaires chargés de garder l'entrée du camp, je pense que dans leurs attributions, ils pouvaient aussi (en cas d'appel par le responsable du camp) aller à l'intérieur, y mettre éventuellement de l'ordre. Or, après avoir vu les deux messagers frappés par leurs compatriotes réfugiés, après avoir entendu que le sous-camp Mwimuka venait de recevoir des coups de machette, et que toute sa famille était en danger, la situation devenait très grave et je ne pouvais pas la contenir moi seul. Par ailleurs, vu l'urgence d'intervention qui s'imposait, je ne pouvais pas parcourir 22 Km pour aller appeler le superviseur ni réunir le comité de coordination pour sauver la vie du sous-camp Mwimuka et de toute sa famille. La maison avait pris feu et il fallait à tout prix essayer de l'éteindre sans tarder. C'est pourquoi j'ai paré au plus pressé, en appelant les militaires pour tenter de calmer la situation, en attendant d'aviser le superviseur et le comité de coordination.

En plus, Monsieur le Directeur Général, je vous fais remarquer que l'indésirabilité du sous-camp Mwimuka s'est manifestée lundi le 28/5/1984 et c'est mardi le 29/5/1984 que l'incident s'est produit. Ceci pour vous dire combien le déclenchement a été si rapide qu'il était difficile de maîtriser la situation.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mon profond respect.

KARIMERA Gaspard.



Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales  
KIGALI.-
- Monsieur le Délégué du H.C.R.
- Monsieur le Directeur Général du Service Central des Renseignements  
KIGALI.-
- Monsieur le Président du Comité de Coordination à NGARAMA.-
- Révérend Père Descombes Secrétaire Général de la Caritas Rwanda  
KIGALI.-
- Monsieur le Secrétaire Général de la Croix-Rouge Rwandaise  
KIGALI.-

LISTE DES PERSONNES DECOREES LE CINQ JUILLET: MEDAILLES DE SERVICE

1. Décoration de service d'Or

1. RWAGATASHYA
2. KAMEGELI Elie
3. RWANZEGUSHIRA Aloys
4. MBONABARYI Noël
5. NGERUKA Eugène
6. GASHEGU Ignace
7. SERUDAHO François
8. RUBERANZIZA Bernardin
9. Soeur Gemma NYAMPINGA
10. JIMBILI Nazaire
11. GATERA Jean
12. MUKURUWABATWA Michel
13. NYIRAMAJIGIJA Candide
14. RUPALI Ignace
15. GASHI Damas
16. RUGIRAMASASU Augustin
17. NUMVIYABAGABO Thaddée
18. NYIRAMAJANGWE Eseza
19. NGIRABATWARE Grégoire
20. NZABANDORA Aloys
21. GAFARANGA Mélane

2. Décoration de service d'argent

1. Cpl KAMANDA Télésphore

3. Décoration de service de bronze

1. Major BANGAMWABO Stanislas
2. Adjudant Principal NTLIVAMUNDA Télésphore
3. SM BIPFUBUSA Simon
4. Sergent NSABIMANA Bernard
5. Soldat NTIBANKUNDIYE André

LISTE DES PERSONNES DECOREES LE CINQ JUILLET: MEDAILLES DE SERVICE

1. Décoration de service d'Or

1. RWAGATASHYA
2. KAMEGELI Elie
3. RWANZEGUSHIRA Aloys
4. MBONABARYI Noël
5. NGERUKA Eugène
6. GASHEGU Ignace
7. SERUDAHO François
8. RUBERANZIZA Bernardin
9. Soeur Gemma NYAMPINGA
10. JIMBILI Nazaire
11. GATERA Jean
12. MUKURUWABATWA Michel
13. NYIRAMAJIGIJA Candide
14. RUPALI Ignace
15. GASHI Damas
16. RUGIRAMASASU Augustin
17. NUMVIYABAGABO Thaddée
18. NYIRAMAJANGWE Eseza
19. NGIRABATWARE Grégoire
20. NZABANDORA Aloys
21. GAFARANGA Mélane

2. Décoration de service d'argent

1. Cpl KAMANDA Télésphore

3. Décoration de service de bronze

1. Major BANGAMWABO Stanislas
2. Adjudant Principal NTLIVAMUNDA Télésphore
3. SM BIPFUBUSA Simon
4. Sergent NSABIMANA Bernard
5. Soldat NTIBANKUNDIYE André

LISTE DES PERSONNES DECOREES LE CINQ JUILLET: MEDAILLES DE SERVICE

1. Décoration de service d'Or

1. RWAGATASHYA
2. KAMEGELI Elie
3. RWANZEGUSHIRA Aloys
4. MBONABARYI Noël
5. NGERUKA Eugène
6. GASHEGU Ignace
7. SERUDAHO François
8. RUBERANZIZA Bernardin
9. Soeur Gemma NYAMPINGA
10. JIMBILI Nazaire
11. GATERA Jean
12. MUKURUWABATWA Michel
13. NYIRAMAJIGIJA Candide
14. RUPALI Ignace
15. GASHI Damas
16. RUGIRAMASASU Augustin
17. NUMVIYABAGABO Thaddée
18. NYIRAMAJANGWE Eseza
19. NGIRABATWARE Grégoire
20. NZABANDORA Aloys
21. GAFARANGA Mélané

2. Décoration de service d'argent

1. Cpl KAMANDA Télésphore

3. Décoration de service de bronze

1. Major BANGAMWABO Stanislas
2. Adjudant Principal NTLIVAMUNDA Télésphore
3. SM BIPFUBUSA Simon
4. Sergent NSABIMANA Bernard
5. Soldat NTIBANKUNDIYE André

LISTE DES PERSONNES DECOREES LE CINQ JUILLET: MEDAILLES DE SERVICE

1. Décoration de service d'Or

1. RWAGATASHYA
2. KAMEGELI Elie
3. RWANZEGUSHIRA Aloys
4. MBONABARYI Noël
5. NGERUKA Eugène
6. GASHEGU Ignace
7. SERUDAHO François
8. RUBERANZIZA Bernardin
9. Soeur Gemma NYAMPINGA
10. JIMBILI Nazaire
11. GATERA Jean
12. MUKURUWABATWA Michel
13. NYIRAMAJIGIJA Candide
14. RUPALI Ignace
15. GASHI Damas
16. RUGIRAMASASU Augustin
17. NUMVIYABAGABO Thaddée
18. NYIRAMAJANGWE Eseza
19. NGIRABATWARE Grégoire
20. NZABANDORA Aloys
21. GAFARANGA Mélanie

2. Décoration de service d'argent

1. Cpl KAMANDA Télésphore

3. Décoration de service de bronze

1. Major BANGAMWABO Stanislas
2. Adjudant Principal NTILIVAMUNDA Télésphore
3. SM BIPFUBUSA Simon
4. Sergent NSABIMANA Bernard
5. Soldat NTIBANKUNDIYE André